

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

I - PERSONNEL

1. Adhésion à la convention unique d'offre de services du Centre de Gestion 06 au titre des missions facultatives

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'adhérer au dispositif de convention unique d'offre de services proposé par le CDG 06 pour l'accès aux missions facultatives assurées par cet établissement, tel qu'exposé dans la délibération n°2015-25 du CDG 06,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention unique d'offre de services ainsi que les demandes d'adhésion éventuelles.

II - POLITIQUE DE LA VILLE

1. Présentation du contrat de ville métropolitain 2015-2020

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser M le Maire à signer le nouveau contrat de ville métropolitain 2015-2020 dont l'animation sera assurée par des groupes de travail thématiques et les équipes opérationnelles de la Métropole avec des référents communaux.

III - ENFANCE / JEUNESSE

1. Nouvelles Activités Périscolaires : Projet Educatif Territorial

Où l'exposé de Monsieur BAUDOIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à valider :

- Le projet éducatif territorial
- L'avenant au projet éducatif territorial

2. Activités périscolaires et extrascolaires : tarification pour les familles relevant de tout autre régime que le régime général

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable de principe sur l'application d'un tarif différentiel de manière dégressive, avec des tarifs planchers et plafonds, pour les familles ne relevant pas du régime général.

3. Maison des jeunes : tarification pour les familles relevant de tout autre régime que le régime général

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable de principe, sur une tarification spécifique pour les familles ne relevant pas du régime général. Cet avis sera porté à connaissance du comité du SIVOM Val de Banquière du 22 octobre prochain.

Une majoration de 2 euros par ½ journée par enfant et de 4 euros par journée par enfant est décidée, sur la base de la tarification pour une famille relevant du régime général.

Le montant de l'adhésion annuelle (année scolaire) sera identique au régime général et donc égal à 12 euros et les activités périscolaires en soirées de 17 h à 19 h et les mercredis après-midi seront gratuits.

IV - DOMAINE COMMUNAL

1. Transfert de parcelles acquises par voie d'expropriation au bénéfice de la Métropole NICE COTE D'AZUR dans le cadre de sa compétence voirie – Chemin des Ecoliers

Oùï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le transfert des parcelles devenues communales du fait de la procédure d'expropriation intervenue dans le cadre du projet d'aménagement du Chemin des Ecoliers, cadastrées AA N°567, 568 et 572, au bénéfice de la Métropole NICE COTE D'AZUR du fait de l'exercice de sa compétence voirie,
- d'autoriser la Métropole NICE COTE D'AZUR à engager les formalités nécessaires pour le transfert de propriété,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de ces parcelles.

V - TRAVAUX / MARCHES

1. Extension de l'EMAI de Saint-André de la Roche – Délégation de maîtrise d'ouvrage – Avenant n°3 à la convention du 22 octobre 2009.

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer un avenant n°3 à la convention du 22 octobre 2009 avec le SIVOM Val de Banquière, relatif à l'opération d'extension de l'Etablissement Multi-Accueil de Saint-André de la Roche.

2. Aménagement d'un jardin d'enfants quartier du manoir – demande de subventions.

Oùï l'exposé de Madame PARISET et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le cadre financier de l'opération d'aménagement d'un jardin d'enfants quartier du manoir à 69 063,60€ TTC ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès de l'Etat, de la Région PACA et du Département des Alpes-Maritimes.

3. Fond de concours Métropolitain 2015 – Affectation partielle à l'opération d'aménagement de locaux administratifs sur le quai de la Banquière.

Oùï l'exposé de monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'affecter une part du fond de concours métropolitain pour 2015 égale à 60 000€ sur l'opération d'aménagement de locaux administratifs 87 quai de la Banquière ;
- d'autoriser M. le Maire à signer avec M. le Président de la Métropole NCA une convention selon le modèle annexé.

4. Agenda d'accessibilité programmé – Autorisation de demander la validation de l'agenda.

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de confirmer le contenu de cet agenda ;
- d'autoriser M. le Maire à demander à M. le Préfet des Alpes-Maritimes, la validation de cet agenda

5. Dotation cantonale 2015

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le coût total de la dépense de 65 051,48 euros HT ;
- d'approuver le financement de l'opération par 46 458 euros de dotation cantonale et le reliquat, imputé sur l'enveloppe récurrente transférée à la métropole Nice Côte d'Azur ;
- et d'autoriser le versement de la dotation à la Métropole Nice Côte d'Azur, compétente en la matière.

AFFICHE LE 8 OCTOBRE 2015

LE MAIRE,



H. COLOMAS